

FÉVRIER 2026 - N°35

LE JOURNAL DU MARAIS

L'ACTUALITÉ DU MARAIS DE SAÔNE

© D. Desenclos

ÉDITO



Ludovic FAGAUT

Président du Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier
Vice-Président du Département du Doubs

Bienvenue dans ce nouveau numéro du Journal du Marais N°35. Nous souhaitons partager avec vous les actions menées par le syndicat mixte pour protéger, restaurer et valoriser le marais de Saône et le bassin versant qui alimentent la source d'Arcier.

Pour rappel, cette source est d'une importance majeure, elle fournit chaque jour de l'eau potable pour 40 000 à 60 000 Bisontins. Préserver et restaurer la ressource en eau sur le plateau, ainsi que les espèces protégées et remarquables du marais, est au cœur de nos actions. Après dix ans à alerter l'État concernant les risques de pollutions chroniques et accidentels de l'eau potable de Besançon liés à la Route Nationale 57 au niveau du marais de Saône, nous avons enfin obtenu une réponse positive. Des travaux de sécurisation par la mise en place d'assainissement sont désormais prévus en 2027. Vous trouverez plus d'éléments en dernière page de couverture.

D'autre part, nous poursuivons des projets concrets : animations et Fête du marais, suivis scientifiques, acquisitions foncières, restauration des zones humides, ainsi que l'amélioration des sentiers pédagogiques du marais de Saône afin de mieux vous accueillir et d'enrichir l'expérience touristique.

Nous vous invitons à découvrir toutes ces initiatives et perspectives dans les pages qui suivent. Bonne lecture à vous.

Syndicat Mixte



Marais de Saône
Bassin versant de la source d'Arcier

Grand
Besançon
Métropole

Portes du
Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Doubs
le Département

espaces
naturels
sensibles
DU DOUBS

agence
de l'eau
NORMANDIE
MÉTROPOLITAINE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



L'ÉQUIPE DU SYNDICAT



Marion MATHY a rejoint l'équipe du syndicat en juillet 2025 dans le cadre d'un CDD. Déjà familière de la structure, elle y avait effectué deux mois de stage à l'été 2024 en tant qu'animatrice pédagogique.

Elle est aujourd'hui en charge de l'animation foncière et des acquisitions de parcelles pour faciliter la mise en œuvre des projets du Syndicat, ainsi que l'actualisation du schéma de valorisation, notamment à travers l'amélioration des sentiers pédagogiques. Marion assure également l'animation de sorties pédagogiques à destination des scolaires et du grand public, et pourra être amenée à intervenir sur des missions plus techniques liées à la préservation et à la restauration des milieux naturels et aquatiques.

Clément NERON a intégré l'équipe du Syndicat à la fin de l'année 2024 pour une mission de service civique de huit mois, qui s'est achevée à la fin de l'été

2025. Tout au long de cette période, Clément a apporté une contribution précieuse aux actions du Syndicat.

Il a notamment participé à l'organisation de la Fête du marais, animé des visites guidées, conçu des supports pédagogiques et apporté son soutien à diverses missions. Depuis, Clément a repris ses études en intégrant un BTS Gestion et Protection de la Nature. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et lui souhaitons une pleine réussite dans la poursuite de ses projets.

LES BRÈVES DE 2025 QUELQUES INFORMATIONS SUCCINCTES ...

SUIVI PISCICOLE

Durant l'été, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs a réalisé des pêches électriques (sans risque pour les poissons), dans le cadre de ses suivis afin d'évaluer l'état des populations et des espèces piscicoles encore présentes dans les ruisseaux du marais.



Certains secteurs présentent des populations fortement dégradées avec des espèces disparues ou en faible densité, conséquence des anciens drainages, curages et rectifications des cours d'eau mais aussi de la mauvaise qualité des eaux sur certains secteurs.



Une belle surprise a toutefois été observée : la découverte de truites, poissons sensibles, toujours présentes sur le ruisseau du Pontot sur un secteur en amont de restaurations récentes. Le syndicat tient à remercier la Fédération pour son travail.

i Remerciements Jérôme et David CUCHE

Après presque 15 ans, les chevaux de la famille Cuche, quittent la Tourbière de Morre.

La convention de pâturage ne sera pas reconduite pour 2026, c'est le souhait des propriétaires.

Le syndicat tient à remercier Jérôme et David pour la facilité des échanges, leur adaptation et compréhension quant à la gestion d'un pâturage extensif.



i Suivi des EEE

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) permettent de cibler les secteurs dysfonctionnels sur le marais.

Les secteurs les plus touchés demeurent ceux impactés par le réseau de drains à proximité de l'aérodrome. Sans une réhabilitation du fonctionnement hydro-écologique, ils resteront sensibles.

La plupart des populations sont stables que ce soit en raison de leur faible capacité de pénétration dans le marais, ou bien en raison de l'application d'opérations de gestion.

i Entretien platelage

Le long de la boucle de l'eau, les platelages et ponts en bois permettent de visiter le marais de tout temps (ou presque). Ces aménagements ont besoin d'entretien. Notre agent via l'association ADS, Christophe PERRETANT, nettoie et répare les lames en bois pour vous permettre de profiter au mieux de votre visite. Soyez prudent en temps de pluie ça glisse quand même !



i Un projet d'expo avec les élèves du lycée François-Xavier

A l'été 2026, notre chalet d'accueil, situé à côté du gymnase de Saône, sera doté d'une toute nouvelle exposition ! Réalisée en partenariat avec les élèves du lycée François-Xavier, cette exposition interactive présente les grands enjeux de protection du ma-

rais, la biodiversité qui y vit, la circulation de l'eau... Quizz, manipulations, expériences, vous pourrez la découvrir avant ou après votre visite ! L'exposition sera accessible aux horaires d'ouverture du chalet.



RESTAURER

RESTAURER LA FONCTION- NALITÉ HYDROLOGIQUE DU MARAIS DE SAÔNE :

Invisible pour beaucoup, le marais de Saône est pourtant l'un des plus vastes ensembles humides du département. Véritable réservoir naturel, il stocke l'eau, limite les sécheresses, filtre et épure l'eau et abrite une biodiversité remarquable. Mais depuis de nombreuses décennies, son fonctionnement naturel a été profondément modifié par le drainage.

Aujourd'hui, près de 45 kilomètres de drains traversent le site. Ces ouvrages accélèrent l'évacuation de l'eau vers l'exutoire souterrain du Creux-sous-Roche avant de rejoindre la source d'Arcier par le sous-sol, empêchant le marais de jouer pleinement son rôle.

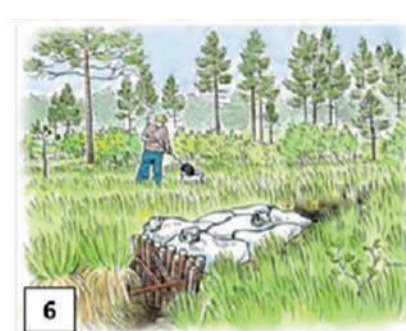
Cette évacuation trop rapide de l'eau a plusieurs conséquences : les sols s'assèchent rapidement en été, le niveau de la nappe baisse et les milieux ouverts, comme les prairies humides, disparaissent peu à peu au profit de boisements denses faisant disparaître certaines espèces patrimoniales du marais. Le marais perd ainsi sa capacité à stocker l'eau, à filtrer et épurer, ainsi qu'à amortir les effets des sécheresses.

Une étude menée par le Cabinet Reilé pour le Syndicat a été lancée en 2023 et finalisée en 2025, elle propose aujourd'hui une solution concrète : neutraliser certains drains afin de restaurer durablement la circulation de l'eau au cœur du marais.

L'objectif de la restauration n'est pas de reboucher l'ensemble des fossés de drainage, mais d'agir de manière

ciblée avec le meilleur rapport coût/bénéfice. Grâce à des données topographiques très précises, l'étude a permis d'identifier les secteurs les plus plats et les drains dits « maîtres », qui contrôlent de grandes surfaces. Sur ces zones, une légère remontée de la nappe d'eau dans le sol, de l'ordre de quelques dizaines de centimètres, peut avoir un impact significatif et représenter des volumes importants.

La solution proposée consiste à installer de petits barrages-seuils en terre et en bois à des endroits stratégiques à intervalles réguliers. Il nous restera à sélectionner la méthode qui sera la plus pertinente pour nos secteurs. Ces ouvrages ralentissent l'écoulement de l'eau, favorisent son débordement latéral et permettent une remise en eau progressive des sols environnants. Les drains situés en amont se comblent ensuite naturellement avec le temps.





Des comblements complets des drains semblent également intéressants mais les coûts sont plus importants. Les simulations de l'étude montrent qu'en neutralisant un nombre limité de drains par la mise en place de bouchons, sur

14 SECTEURS

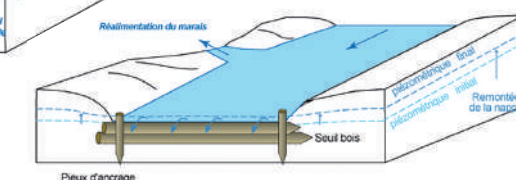
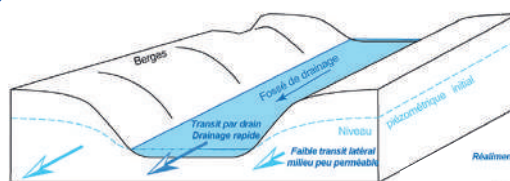
PRIORITAIRES

permettraient de rehausser la nappe dans le sol sur environ 35 hectares. Une réunion finale de cette étude a été réalisée en octobre 2025 afin de la présenter à l'ensemble des partenaires et des communes concernées afin de pouvoir échanger et expliquer le projet.

Les secteurs déjà restaurés depuis 2015 démontrent que ces actions ont un effet réel et durable, y compris lors d'années très sèches. La restauration du marais de Saône se fera progressivement, en tenant compte des contraintes foncières, financières et réglementaires avec un suivi attentif après travaux. Il ne s'agit pas de figer le marais dans un état passé, mais de retrouver un équilibre entre ressource en eau, biodiversité et usages. Les premiers travaux sont espérés en 2026 et pourront se poursuivre dans les années suivantes selon

les différentes contraintes. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse considère ce projet comme à la fois prioritaire et ambitieux. À ce titre, elle envisage de le soutenir par une subvention pouvant atteindre 80 %, un appui financier déterminant pour sa mise en œuvre.

Dans un contexte de changement climatique et de tensions sur la ressource en eau, notamment en eau potable, restaurer le marais de Saône apparaît comme une solution naturelle, sobre et durable, au service du territoire.



© Illustration du fonctionnement général du rehaussement de la nappe d'eau dans le sol grâce à la mise en place de barrages-seuils.

PRÉSERVER



MIEUX CONNAÎTRE POUR BIEN PROTÉGER

→ Suivi d'espèces

Le ruisseau du Pontot aval abrite une population d'Agrion de Mercure (espèce protégée). Depuis plusieurs années les effectifs déclinent. En 2022, des travaux pour reconnecter la prairie humide et les autres milieux aquatiques au ruisseau du Pontot aval ont été réalisés par le syndicat.

• Population sur le marais

Sur ce secteur, les effectifs recensés passent de 25 individus en 2021 (avant travaux) à 45 individus en 2025 (après travaux). Les habitats les plus favorables se trouvent désormais dans le nouveau lit du ruisseau, où 40 individus ont été observés et seulement 5 dans l'ancien lit.

Les actions engagées sur le secteur du Ruisseau du Pontot aval ont permis de réduire les perturbations historiques (eutrophisation, sédimentation des éléments fins...) et d'améliorer les populations sur le marais : 349 individus d'Agrions de Mercure inventoriés en 2025 soit une hausse de +25% par rapport au dernier inventaire en 2021.

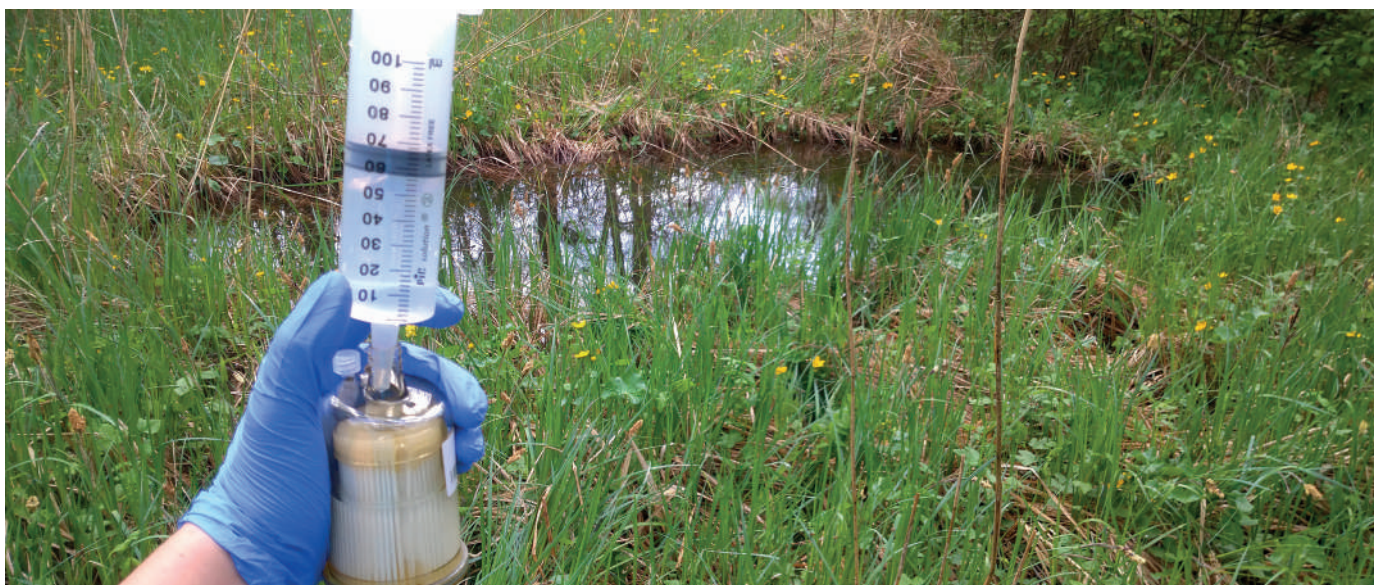
• Nouvelle station

La répartition spatiale de l'espèce sur le marais est encourageante de nouveaux secteurs ont été colonisés par la demoiselle. Cette évolution semble directement liée aux travaux de restauration et aux actions de gestion menées par le Syndicat.

AGRION OÙ HABITES-TU ?



- ✓ Eau courante avec écoulement permanent
- ✓ Lit méandrique
- ✓ Milieu ouvert et ensoleillé
- ✓ Végétation aquatique favorable à la ponte
- ✓ Ripisylve peu dense



→ Action pour améliorer la fonctionnalité du réseau de pièces d'eau

- En 2018, 5 mares ont été créées à La Confrérie,
- Entre 2020 et 2022, l'ancienne lagune de La Vèze et l'étang en bout de piste d'aérodrome ont été réhabilités.

La connaissance du cortège d'amphibiens présent permet d'évaluer la qualité fonctionnelle du milieu aquatique.



Triton ponctué © JC. De Massary

→ La méthode de l'ADN environnemental

L'ADN environnemental (ADNe) est une méthode de suivi. L'ADN peut être extrait d'échantillons environnementaux d'eau de mer, d'eau douce, voire de sol, sans jamais toucher, voir ou perturber les espèces ciblées. Grâce à l'analyse de l'ADNe, il est possible de :

- Identifier les espèces en collectant les traces d'ADN qu'elles laissent dans leur environnement.
- Connaître la répartition des espèces d'amphibiens et approfondir les connaissances sur les corridors de circulation potentiels
- Evaluer le bon fonctionnement écologique des eaux stagnantes ou courantes

→ Résultats des prélèvements

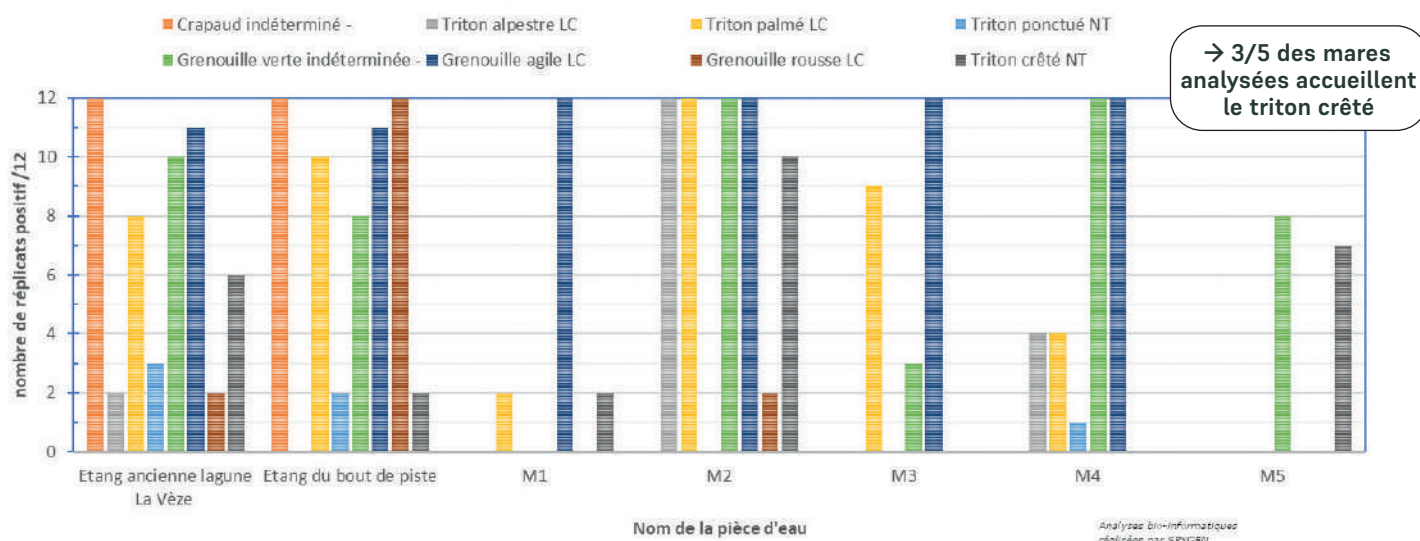
Les mares répondent en partie à l'objectif. 8 ans après les travaux, le triton crêté est présent sur 3 mares sur 5 et le triton ponctué sur 4 mares.

Les deux espèces de triton à fort enjeux de conservation sont présentes sur les deux étangs prospectés. Ces données pourront servir d'état initial après réhabilitation des plans d'eau.



Triton crêté © E. Sansault

RÉSULTATS PRÉLÈVEMENT ADNE





UNE NOUVELLE STRATÉGIE FONCIÈRE POUR LE SYNDICAT

En 2025, une réflexion a été menée par les équipes du Syndicat en partenariat avec le Département, afin d'actualiser une stratégie foncière adaptée aux enjeux du territoire et aux projets futurs. Des outils pratiques d'animation foncière sont en cours d'élaboration. L'objectif ? Définir les parcelles prioritaires pour le syndicat à l'égard de différents enjeux : travaux de restauration, biodiversité protégée, ressource en eau...

MAITRISE DE PROPRIÉTÉ OU MAITRISE D'USAGE ?

121 HA

RÉPARTIS SUR 64 PARCELLES APPARTIENNENT AU SYNDICAT

Maitrise foncière ne veut pas obligatoirement dire propriété foncière. Des outils et conventions peuvent être déployés pour permettre au Syndicat d'assurer la gestion de parcelles sans en être propriétaire.

LA MAITRISE FONCIÈRE : UN PREALABLE INDISPENSABLE

Le marais de Saône s'étend sur plus de 800 ha, ce qui en fait une zone humide de grande importance. Mais qui détient ces 800 ha ? Et bien une multitude d'acteurs : propriétaires privés, communes, associations de chasse, structures privées ou publics...

Alors, comment assurer une gestion cohérente et adaptée aux enjeux de préservation du marais avec un tel morcellement des parcelles ?

564 PARCELLES

MORCELLENT LE MARAIS DE SAÔNE

L'année 2026 marquera le déploiement de cette stratégie foncière dans le but d'évaluer l'intérêt de maitrise foncière de chaque parcelle (564 tout de même) pour le Syndicat.

Le syndicat a pu, par exemple, acheter près de 19 ha en fin d'année 2025. Ces parcelles sont composées de landes, d'aulnaies, ainsi que 3 étangs. Ces parcelles avec un fort intérêt écologique vont permettre une bonne maitrise foncière dans le but de déployer des travaux futurs de neutralisation de drains pour restaurer les zones humides

FOCUS SUR ...

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Elle soutient les projets d'animation et de stratégie foncière du syndicat mais aussi l'acquisition de parcelles à hauteur de 80% du prix de vente et frais associés. Ce soutien financier permet au syndicat de renforcer sa maîtrise foncière et de conduire des projets ambitieux de préservation et de restauration des milieux.



SENSIBILISATION ET VALORISATION



FÊTE DU MARAIS DE SAÔNE

La Fête du marais s'est tenue le 14 juin 2025 à Gennes, choisie cette année plutôt que Saône pour renforcer le rayonnement de ce territoire qui s'étend sur plusieurs communes. Cette journée avait plusieurs objectifs : sensibiliser aux enjeux des zones humides, qu'il s'agisse de la gestion des ressources et de la circulation de l'eau ou de la préservation de leur biotope et de leurs espèces remarquables, tout en offrant un moment convivial et en valorisant les acteurs et producteurs locaux. Il s'agissait également de montrer le lien direct entre les eaux du plateau de Saône (pluie et cours d'eau) et les infiltrations qui alimentent la source d'Arcier, fournissant chaque jour l'eau potable pour 40 000 à 60 000 Bisontins.



Vous avez été très nombreux à participer à cette journée riche et conviviale, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Le marché réunissait une cinquantaine de producteurs locaux et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, parmi lesquels le Conseil Départemental du Doubs, GBM, la CCPHD, la Chambre d'agriculture, l'ETPB avec Natura 2000, la FREDON, l'ONF, l'OFB, ainsi que des associations de spéléologie et d'hydrogéologie et de nombreux autres acteurs du territoire.



La manifestation a été animée par des spectacles équestres, trois expositions, des concerts, des espaces de jeux, des balades naturalistes et en calèche, offrant à chacun l'occasion de découvrir, d'échanger et de mieux comprendre les enjeux du marais et du territoire.

L'association Synusie Eau a animé une conférence de sensibilisation très suivie sur la restauration des cours d'eau rectifiés et incisés, mettant en évidence ses bénéfices pour la réduction des inondations et de l'érosion, la biodiversité, la qualité de l'eau et l'adaptation au dérèglement climatique. Une seconde conférence, également très appréciée, a été donnée par Roland Motte sur le jardinage au naturel, sans produits phytosanitaires, et ses effets positifs sur l'environnement. Cette manifestation sera reconduite au printemps 2027 et nous espérons vous y retrouver nombreux.

MISE EN PLACE DU SCHÉMA DE VALORISATION 2023-2026

Vous connaissez les sentiers du marais ? Vous les avez parcourus 1000 fois avec toujours autant de plaisir... et bien vous les découvrirez bientôt sous un nouveau jour !

A L'ORIGINE DU PROJET ...

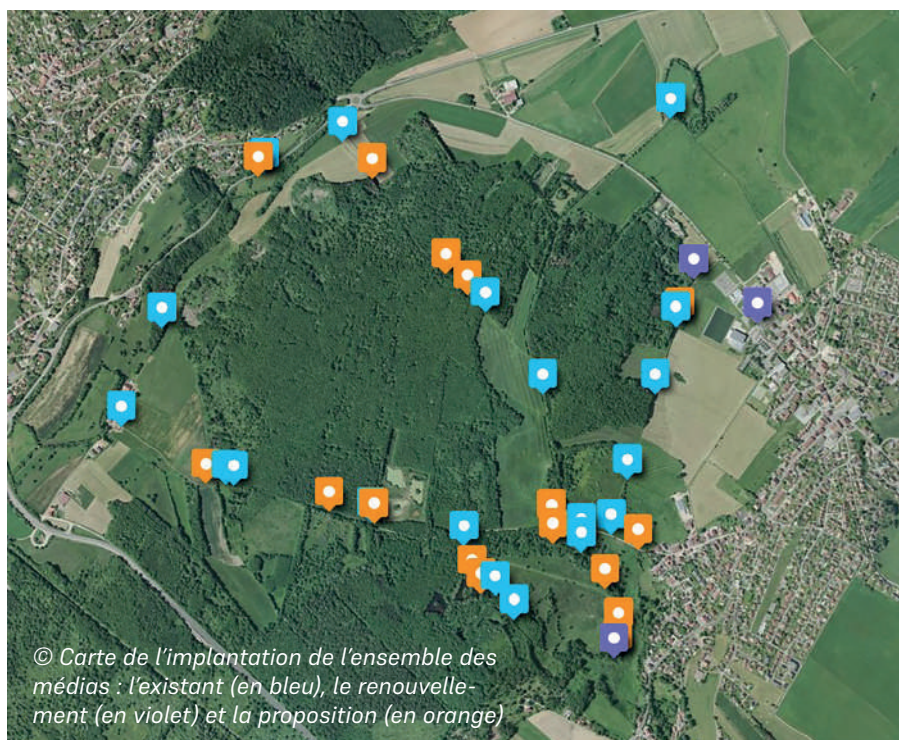
En 2023, Mathieu COURTE, aujourd'hui éco-interprète, a élaboré le nouveau Schéma de valorisation du marais de Saône. Un projet de sensibilisation ambitieux pour mettre en valeur le marais et ses secrets grâce à des médias de valorisation implantés sur les sentiers du marais.

DES MEDIAS LUDIQUES ET PEDAGOGIQUES

Le but ? Raconter l'histoire du marais et son lien avec l'Homme au fil des siècles : les enjeux liés à l'eau, la biodiversité spécifique, les activités traditionnelles sur le marais...

Apprendre c'est bien, mais en s'amusant c'est mieux !

Alors pour cela, nous souhaitons mettre l'accent sur des mobiliers prélogiques ludiques, à manipuler et à expérimenter.



© Carte de l'implantation de l'ensemble des médias : l'existant (en bleu), le renouvellement (en violet) et la proposition (en orange)

Et le sensoriel dans tout ça ?

Parce que parfois, il est seulement nécessaire de faire appel au sensible et à l'imaginaire pour reconnecter l'Homme et la nature, nous souhaitons laisser de la place à des invitations à contempler, écouter, méditer... dans un cadre idéal.

 **+30**
PARTICIPANTS

Elus, habitants, techniciens, partenaires

UNE RÉUNION PARTICIPATIVE POUR ENTENDRE VOTRE VOIX

Le 5 novembre 2025, les acteurs du marais se sont réunis pour parler collectivement de ce projet de valorisation. Autour de tables thématiques, élus, habitants, partenaires et techniciens ont pu échanger, argumenter et débattre sur le marais et son histoire pour co-construire avec nous les sentiers pédagogiques de demain.



LES 4 GRANDES THEMATIQUES DE TRAVAIL

Le bon équilibre en supports
physiques et outils numériques

Petites et grandes épopées
du marais

Mascotte et personnages :
donner une identité vivante et
attachante au marais

Le sentier pédagogique idéal



APPEL À CONTRIBUTION

Ce projet ne se fera pas sans vous !
Si vous souhaitez apporter votre
pierre à l'édifice, de la plus modeste
à la plus passionnée, écrivez-nous
et rejoignez le groupe de travail !
Rédaction, relecture, témoignages...
toute contribution est la bienvenue.

LES ÉTAPES DU PLAN D'ACTION

Étape 1 : 2025-2026

→ Installer du mobilier et des
panneaux directionnels

Étape 2 : 2026

→ Définir les thématiques,
médias pédagogiques
et leur lieu d'implantation

Étape 3 : 2026-2027

→ Créer (rédaction et gra-
phisme) et implanter les
médias sur les sentiers



RÉALISATION 2025 : NOUVEAU PASSAGE POUR DÉCOUVRIR UNE PRAIRIE HUMIDE

« Comprendre le marais » reliant le kiosque au GR afin de permettre aux promeneurs de longer un habitat naturel caractéristique des zones humides : une moliniaie. Deux platelages ont été installés pour faciliter le franchissement du drain qui sépare cette prairie du champ agricole et améliorer l'accessibilité au cours de l'année.

© Nouveau ponton réalisé par l'entreprise Bouvresse

Éditeur : Syndicat mixte du marais
de Saône et du bassin versant de la
source d'Arcier

Conception / réalisation : Agence
Cadcom - www.cadcom-studio.fr

Crédits photos : Syndicat mixte du
marais de Saône et du bassin versant
de la source d'Arcier (hors mention
d'auteur).

Impression : EST IMPRIM
Tirages : 25 648 exemplaires



Depuis de nombreuses années, le syndicat alerte l'État, par l'intermédiaire des différents préfets successifs, sur la nécessité de sécuriser la RN57 sur le tronçon traversant le marais de Saône. Cette demande répond à deux enjeux majeurs : la lutte contre des pollutions chroniques et accidentelles, pouvant correspondre par exemple à un accident d'un camion transportant des produits toxiques et la préservation des continuités écologiques, en particulier le passage de la faune. Les pollutions sont susceptibles d'affecter significativement l'aire d'alimentation de captage de Besançon, qui fournit en eau potable pour 40 000 à 60 000 habitants chaque jour. En effet, les eaux plu-

viales de la route dont de potentiels résidus et fuites s'écoulent directement dans le marais, puis rejoignent les deux ruisseaux qui circulent sous la RN57 avant d'atteindre très rapidement une faille pour circuler en sous-sol, pour finalement rejaillir au captage d'eau potable à la source d'Arcier, sans épuration efficace.

Dans ce cadre, un diagnostic et une étude de faisabilité ont été conduits sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR). Ces travaux ont abouti en 2025. Un comité de pilotage s'est réuni le 15 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur le Préfet, afin de présenter les conclusions de l'étude et d'abor-

der les modalités de financement du projet.

À l'issue de cette réunion, le scénario optimisé de sécurisation par la mise en place d'un assainissement et d'un petit passage faune souterrain, d'un montant de 8,7 millions d'euros a été retenu comme le plus pertinent, en comparaison d'un projet initial évalué à 25,9 millions d'euros. Les travaux sont programmés pour 2027 avec un financement assuré à 90 % par l'État. Les 10 % restants, soit 870 000 €, seront pris en charge à parts égales par Grand Besançon Métropole et par le syndicat, ce dernier bénéficiant pour cela d'une contribution exceptionnelle du Conseil Départemental du Doubs.



SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAÔNE ET DU BASSIN VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER

POUR NOUS ÉCRIRE OU NOUS RENCONTRER

1, rue de l'École – 25660 La Vèze
Ouverture de nos locaux : le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 18h.
Permanence au chalet d'accueil de Saône (proche gymnase) à venir durant l'été.
Tel : 03 81 55 48 75
Mail : contact@maraisdesaone.fr
Site internet : maraisdesaone.fr

Retrouvez-nous sur :



LES 14 COMMUNES OÙ NOUS SOMMES COMPÉTENTS

(territoire de 175 km², 800 ha de zones humides et 80 km de cours d'eau) :

Communes sur GBM : Chalèze, Fontain, Gennes, La Chevillotte, Le Gratteris, La Vèze, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Nancray, Saône et Vaire

Communes sur CCPHD : Bouclans et Naisey-les-Granges

Si vous constatez une pollution ou un acte de malveillance qui pourrait nuire à la qualité des eaux, vous devez contacter le maire de votre commune, la gendarmerie ou directement la Commission de suivi de la source d'Arcier.

N° D'URGENCE 24/24H :

03 81 61 51 54